

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 29 juillet 2021 en session ordinaire.**

Ouverture de la séance à 19h30

Présents : BASTIDE Estelle, CHAUVET Marie-Odile, COLLOT Sébastien, FIORITO Samuel, LABORDERIE Nathalie, LAFFONT Eric, LASSALLE Caroline, Christian MOURIAU, NASCIMBEN Sandrine, VIGUIE Stéphanie.

Représentés : -

Absents : ABRIAT Fabian (excusé)

## A l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil Municipal ;
- Délibération portant création d'un emploi permanent d'Adjoint territorial d'animation – 20 h / semaine ;
- Délibération portant renouvellement contrat PEC – Agent Polyvalent (Service cantine, ménage) 20 h / par semaine ;
- Délibération désignation agent recenseur et coordonnateur communal – recensement 2022 ;
- Délibération augmentation du tarif de la redevance assainissement ;
- Délibération relative à la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal pour la reprise des concessions dans les cimetières.
- Divers :
  - demande de mutation de Mme ROUGE Bernadette,
  - demande de l'ACCA (bâtiment).

### 1. Approbation du compte rendu du dernier conseil Municipal.

Approbation du dernier compte rendu du Conseils municipal du 17/06/2021.

### 2. Délibération portant création d'un emploi permanent d'Adjoint territorial d'animation – 20 h / semaine.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, que Mme ROUGE Bernadette qui est en disponibilité pour convenances personnelles a demandé sa mutation sur la commune d'ALBEFEUILLE-LAGARDE.

Mme ROUGE Bernadette qui a le grade d'ATSEM est actuellement remplacée par Mme EYCHENNE Sandrine en CDD.

Mme EYCHENNE Sandrine est titulaire sur la Mairie de FABAS en tant qu'Adjoint territorial d'animation, à FABAS elle est en disponibilité pour convenances personnelles.

Mme ROUGE Bernadette partant, pour que Mme EYCHENNE Sandrine puisse intégrer notre commune par mutation, il faut créer un poste d'adjoint territorial d'animation car ce poste n'existe pas sur notre commune.

En effet, Mme EYCHENNE en tant que contractuel a le grade d'ATSEM sur notre commune mais n'ayant pas le concours d'ATSEM (juste le CAP petite enfance), elle ne peut pas être titularisée sur ce grade.

Monsieur le Maire propose donc de créer le poste d'Adjoint territorial d'animation afin que Mme EYCHENNE Sandrine puisse intégrer notre commune par mutation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité refuse la création du poste d'Adjoint territorial d'animation. En effet, les élus souhaitent que Mme EYCHENNE Sandrine passe le concours d'ATSEM afin d'intégrer notre commune. Pour la rentrée scolaire 2021 /2022, Monsieur le Maire propose le renouvellement de son CDD en tant que contractuel et propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1 septembre 2021 au 31 août 2022 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	Garderie et aide maternelle.	20 h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le renouvellement du CDD de Mme EYCHENNE Sandrine et accepte l'inscription au tableau des emplois ci-dessus.

### 3. Délibération portant renouvellement contrat PEC / création d'emploi – Agent Polyvalent (Service cantine, ménage) 20 h / par semaine.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la crise sanitaire liée au COVID 19 , il a demandé à POLE EMPLOI s'il était possible de renouveler le contrat PEC de Mme MESSEGUE Lauriane.

POLE EMPLOI accepte la demande de Monsieur le Maire mais l'aide financière ne peut être accordée que pour 9 mois. En contrepartie Mme MESSEGUE Lauriane devra suivre un programme de formation de 90 heures.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au tableau des Emplois au budget :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1 <sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Agent Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Agent polyvalent (service cantine / ménage)	20 Heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'inscription au tableau des emplois ci-dessus.

#### **4. Délibération désignation agent recenseur et coordonnateur communal – recensement 2022.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le recensement avait été reporté en 2022 (du 20 janvier au 19 février 2022) et qu'à ce titre il faut à nouveau délibérer pour désigner l'agent recenseur et le coordonnateur communal pour 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les mêmes personnes désignées qu'en 2021, soit :

- Mme COLLOT Laurence, comme agent recenseur ;
- Mme LABORDERIE Nathalie, comme coordonnateur communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité nomme Mme COLLOT Laurence comme agent recenseur et Mme LABORDERIE Nathalie comme coordonnateur communal pour 2022.

#### **5. Délibération augmentation du tarif de la redevance assainissement ;**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certain des administrés ne respectent pas l'assainissement collectif en continuant de jeter des lingettes dans les WC malgré nos diverses communications (noté dans les boîtes aux lettres et informations dans le bulletin municipal).

Ce non-respect engendre des coûts au niveau du budget de l'assainissement (changement de pompe), en conséquence Monsieur le Maire propose une hausse du tarif de la part fixe (abonnement), actuellement la part fixe annuelle est à 68 €, il propose de la passer à 80 € par an à partir du 1<sup>er</sup> août 2021.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité qu'à partir du 1<sup>er</sup> août 2021, le tarif de la part fixe annuelle soit de 80 €. (la part variable reste inchangée : 0,86 € le m<sup>3</sup>).

#### **6. Délibération relative à la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal pour la reprise et la vente des concessions dans les cimetières.**

Madame LABORDERIE Nathalie, second Adjointe du Maire, expose au Conseil Municipal que suite au renouvellement de l'équipe municipale, une délibération doit être prise pour la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal pour la reprise et la vente des concessions dans les cimetières. En effet la délibération n'avait pas été prise (il n'y a pas eu de reprise et de vente depuis le renouvellement de l'équipe municipale).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

## 7. Divers.

■ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de mutation vers la commune d'ALBEFEUILLE-LAGARDE de Mme ROUGE Bernadette qui est actuellement en disponibilité pour convenances personnelles sur notre commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité répond favorablement à la demande de mutation vers la commune d'ALBEFEUILLE-LAGARDE de Mme ROUGE Bernadette au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

■ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'association de la chasse (ACCA) pour avoir un bâtiment pour leur activité, en effet l'ACCA souhaite à leur disposition les vestiaires de la grande salle des fêtes.

Après divers échanges, l'ensemble des élus propose la mise en place d'un algéco de 20 m<sup>2</sup> environ aux anciens vestiaires.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21h00.

Le Maire

Christian MOURIAU

